

# Une étape décisive : la titularisation

## Calendrier de titularisation des agrégés :

L'avis du chef d'établissement et du tuteur doivent remonter avant le 9 mai. Celui du directeur de l'ÉSPÉ sera remis avant le 29 juin. L'avis de l'IGEN doit également être remis avant le 27 juin (le rapport d'inspection doit lui être saisi avant le 12 mai)

L'ensemble de ces pièces constitue le dossier qui sera présenté et examiné par la CAP compétente.

PS : Pour les cas particuliers (stagiaire recruté au titre du BOE, ex-membre de la fonction publique, recruté sur liste d'aptitude, report de stage, etc.), nous contacter directement (voir encadré).

**L'étape de la titularisation reste un moment anxiogène pour de nombreux stagiaires, notamment en raison du manque de transparence qui entoure cette opération. Le SNES-FSU continue donc de revendiquer :**

- La communication régulière des rapports (chef d'établissement, tuteur, inspecteurs) aux collègues concernés afin de les guider et de les aider à améliorer leur pratique.

- La tenue d'une CAPA pour tous les professeurs certifiés sur le modèle de celle des agrégés pour garantir un contrôle des opérations par les élus des personnels.
- Une communication plus précoce des résultats de titularisation afin de permettre aux collègues d'anticiper et de préparer l'année suivante, notamment en cas de renouvellement.
- Un cadrage national des ÉSPÉ et une clarification des critères motivant l'avis du directeur de l'ÉSPÉ (qui n'ont à ce jour jamais clairement été communiqués).

*Pour nous joindre :*

**Secteur « Entrer dans le métier »  
du SNES Versailles**

Romain Rouzaud, Baptiste Eychart

**Courriel : edm@versailles.snes.edu**

Permanence téléphonique au 01 41 24 80 56

Lundi et mercredi

## ÉSPÉ : les problèmes persistent...

Cette année encore, à l'ÉSPÉ de Versailles, l'année ne fut pas satisfaisante pour de nombreux stagiaires. La faute à des problèmes d'organisation récurrents et aussi à une infantilisation des stagiaires sur certains sites doublée d'un autoritarisme déplacé chez certains formateurs.

Le SNES Versailles a dû intervenir à de nombreuses reprises pour faire cesser des dysfonctionnements tenaces : formation imposée sur les vacances scolaires, horaires de formation aberrants et/ou extrêmement lourds, contenu de la formation fréquemment inadapté, incitation à s'inscrire en master MEEF en direction de stagiaires déjà titulaires d'un master de recherche... Le bilan n'est *in fine* pas satisfaisant pour les stagiaires.

Pointons d'autres griefs. D'abord, l'absence toujours « d'adaptation » du parcours pour les titulaires d'un M2 : le profil des stagiaires n'est absolument pas pris en compte ; mais aussi la pauvreté de nombreuses formations d'un niveau toujours aussi médiocre ; la multiplication des évaluations mises en place avec un calendrier souvent assez resserré... Cela a entraîné une importante charge de travail pour les stagiaires et un surcroît de fatigue réel.

Il est évident qu'une partie de ces problèmes est liée à la place du M2 dans le parcours : beaucoup de stagiaires le mènent de front avec leur année de stage ce qui est trop. Le SNES-FSU rappelle son opposition à ce

choix ministériel de placer le concours à la fin du M1. Mais une autre partie des dysfonctionnements de l'ÉSPÉ est aussi à imputer à l'attitude générale envers les stagiaires considérés comme des « élèves » ou des « étudiants » et non comme des lauréats d'un concours hautement qualifié de la fonction publique d'État. L'absence réelle de moyens dont souffre l'ÉSPÉ est aussi à l'origine des dysfonctionnements.

Les représentants du SNES-FSU ont rencontré la direction de l'ÉSPÉ pour porter les revendications des stagiaires. Si celle-ci s'est montrée à l'écoute, il reste encore beaucoup à faire pour que les stagiaires profitent de conditions de stage enfin à la hauteur des attentes.

